

Droits des femmes et partis politiques religieux en Méditerranée

Séance dirigée par Blandine Chélini-Pont

Avec :

Stéphanie Laithier, historienne, chargée de recherche et d'étude à l'Institut européen en sciences des religions (IESR) au sein de l'EPHE.

Jean Marcou, professeur à Sciences Po Grenoble, directeur du master Méditerranée-Moyen-Orient (MMO), chercheur au CERDAP2 et à l'IFEA (Institut français d'études anatoliennes) d'Istanbul.

Anca Munteanu, chercheuse au CNRS, Post-doc, ERC TARICA

Blandine Chélini-Pont

En parallèle des droits existants de la famille (et codes de statut personnel) qui sont un espace privilégié des normativités religieuses en Méditerranée, les partis politiques des pays riverains peuvent revendiquer un lien fort avec un référentiel religieux, lequel se manifeste par plusieurs types de revendications : la reconfiguration religieuse de l'ordre politique, la défense culturelle-nationaliste, la justice sociale, la défense de la famille et la défense de la « sexualité ordonnée ». Leurs prises de position ont un impact direct sur les droits des femmes considérés avec plus ou moins de bienveillance et également comme un pivot thématique. Quels sont les slogans et thèmes qui reviennent le plus souvent concernant « la question des femmes », selon les contextes nationaux ? répondent-ils à des convictions de fond ou sont-ils utilisés pour convaincre les électeurs et opinions publiques ? Ont-ils tous un discours spécifique sur les femmes, leur place et obligations (voile, fécondité, enfants, famille, moralité) ? Sont-ils promotionnels, conservateurs, réactifs ? Présentent-ils des postures communes sur les limitations impératives qui devraient les toucher ou continuer à les caractériser (travail, avortement, garde des enfants, mixité religieuse, liberté sexuelle) ? Ont-ils au contraire un discours militant et valorisant la priorité de l'éducation des filles, leur formation, leur contribution économique essentielle, leur protection dans le travail, la maternité et face à la violence masculine ? Quelles politiques publiques sont-elles appliquées quand ces partis accèdent durablement au pouvoir ?

Stéphanie Laithier

Les femmes et les partis politiques religieux en Israël. Entre ostracisation et émancipation

La *Halakha* (la Loi juive), produit à la fois de la Loi écrite contenue dans la Torah et de son explicitation par le Talmud (Loi orale) livre des conceptions et des règles juridiques qui organisent - entre autres - les relations entre les sexes. La tradition religieuse juive assigne ainsi aux hommes et aux femmes des rôles, des obligations et des droits différents. Cependant, les discours sur les femmes ont aussi été marqués, à travers les siècles, par une grande diversité et par des évolutions constantes, l'expérience juive étant par essence plurielle.

Au sein de l'État d'Israël, dans lequel la place de la religion dans la société demeure un débat majeur, s'est posée dès l'origine la question de l'existence et du poids de partis politiques se réclamant de la Loi religieuse, mais aussi de la conformité de leurs soubassements idéologiques et de leurs discours avec les fondements d'un pays se définissant comme démocratique. Le statut des femmes constitue ainsi l'un des points de tension majeur entre partisans de l'application du droit religieux et tenants d'une conception démocratique libérale moderne. La Cour suprême israélienne a par exemple condamné, il y a quelques années, un parti politique ultra-orthodoxe pour discrimination, ce dernier ayant refusé de placer des femmes sur ses listes. Le combat pour le droit des femmes n'émane toutefois par exclusivement des sphères sécularisées de la société israélienne, mais s'affirme aujourd'hui également au sein même du monde religieux, des femmes ultra-orthodoxes ayant ces dernières années multiplié les actions en faveur de leur émancipation sociale et politique. Ce contexte nouveau a sans nul doute favorisé, en octobre 2018, l'accession d'une femme - elle-même observante - à la tête de la municipalité de la très conservatrice et très religieuse municipalité de Beit Shemesh, alors même que, quelques mois plus tard, à l'automne 2019, une autre femme, laïque cette fois, Ayelet Shaked, prenait la tête de la coalition de la droite religieuse en vue des élections législatives.

Jean Marcou

Les partis politiques et les femmes, en Turquie

Après la fondation de République et pendant la période kémaliste, l'émancipation des femmes en Turquie a souvent été associée à la modernisation, devenant ainsi le reflet du nouvel Etat et de la nouvelle société que l'on prétendait créer. De façon emblématique, Mustafa Kemal Atatürk adopta sept filles et devait donner le droit de vote aux femmes en 1934. Pourtant, après la fin de l'époque du parti unique et de ses politiques volontaristes, la situation des femmes s'est avérée moins flatteuse. En dépit d'une présence réelle des femmes à des postes de responsabilité administrative ou technique, publics ou privés, héritée du kémalisme, la vie politique turque a été pour l'essentiel, depuis le milieu du vingtième siècle, une vie masculine, les parlements turcs élus après 1946 (date du développement d'un suffrage universel véritable) comprenant souvent moins de femmes que ceux de l'entre-deux-guerres.

Il n'en demeure pas moins que dans un pays qui n'est pas soumis à la loi religieuse, mais à un code civil, les femmes ont des droits sensiblement plus développés que dans le reste du monde musulman. Au cours des dernières années, la présence des femmes s'est accrue dans les partis et le débat politiques turcs. Il n'est que de voir que les rares projets que Recep Tayyip Erdogan a dû abandonner, au cours des dernières années, portaient sur des questions touchant au droit des femmes (avortement, mariage des mineures, notamment).

Mon intervention essaiera tout d'abord de recenser la présence des femmes dans les forces politiques représentées au parlement (islamistes-populistes de l'AKP, nationalistes du MHP, kémalistes du CHP et kurdes du HDP), avant d'examiner les positions de ces partis sur les droits des femmes et les grands débats touchant à la situation des femmes qui traversent la vie politique turque.

Anca Munteanu

Les militantes du Parti justice et développement au Maroc et d'Ennahdha en Tunisie : formes d'engagement et d'organisation

L'intégration d'Ennahdha (Tunisie) et du Parti justice et développement (Maroc) dans le jeu politique institué a conduit à la féminisation de ces partis islamistes et a impacté le parcours des femmes militantes dans leurs rangs. Nous montrons que les femmes ont participé à la construction des mouvements islamistes à travers un travail social et de sensibilisation idéologique. En effet, leurs compétences associatives ont permis la constitution d'un électorat féminin. Ces formes d'engagement contredisent l'idée que les femmes islamistes seraient nécessairement réduites à jouer des rôles secondaires en politique.

Toutefois, nous prenons en considération que les femmes sont sous-représentées dans les instances décisionnelles des partis et dans les postes de responsabilité. De plus, elles adhèrent aux positions officielles de leur parti quant aux droits des femmes. Sans vouloir postuler que l'islamisme serait un moteur d'émancipation ou, au contraire, de domination des femmes, nous montrons que l'adhésion des femmes aux mouvements islamistes les a amenées à s'organiser et participer activement au profit de leur parti. Dans ce contexte, à travers un engagement social et politique, les femmes sont devenues des actrices importantes dans les partis islamistes.